

INDEX du *Neuvième Volume.*

Chambre d'Assemblée.

“ de Sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la Loi “ en cette Province,” permission donnée, 43. Reçu et ordonné d'être traduit, 45. Lu pour la première fois, 63. Lu une seconde fois, et il doit être considéré dans un Comité de toute la Chambre, 75. La Chambre en Comité fait rapport, et le Bill ordonné d'être grossoyé, 85. Lu pour la troisième fois et passé, 91. Passé par le Conseil Législatif, 129. Sanction Royale, 433.

Bouc, Ecuier, C. B. retourné comme Membre pour le Comté d'Effingham, 15. Le retour lu, 73. Un Membre informe la Chambre qu'il est le même Bouc qui a été expulsé dans la dernière Session, 79. Il est de nouveau expulsé, 81. Retour qu'il est de nouveau élu, 325. Procédés de la Chambre contre lui, ordonné qu'ils soient lus, 327, 329. Motion qu'il est inhabile à être élu de nouveau, *ibid.* Il est de nouveau expulsé, 349.

CANADA, Bas. Ses revenus entre le 6e. Janvier, 1800 et le 5e. Janvier, 1801, 285. *Warrants* émanés pour sa dépense civile, 265.

— Haut. Articles d'accord provisionnel, relativement aux Droits, entre les Commissaires du Haut et Bas Canada, 215. Proportion des droits dus au Haut-Canada, 263. Les articles accordés, 289. Un Comité Spécial nommé pour introduire un Bill pour les ratifier, 291. Rapport du Bill, qui est lu pour la première fois, 315. Passé, 337. Sanction Royale, 435.

Chambre d'Assemblée. Elle s'ajourne faute de Quorum, 57, 161, 213, 227, 233, 237, 241, 301, 305, 345, 357, 395. Elle s'ajourne à une heure particulière, 419, 431. Elle se rend auprès du Gouverneur dans la Chambre du Conseil Législatif, 19, 25, 433. Elle se rend auprès de son Excellence avec son Adresse, 47. L'heure de son assemblée est changée, 49, 103.

Il lui est ordonné par le Lieutenant Gouverneur de faire choix d'un Orateur, 21.